



Les différents types d'affiliation

LES MEMBRES ACTIFS

Pourquoi les avoir nommés ainsi ?

Parce que ce sont eux - dont font partie les membres fondateurs - qui font vivre La Petite École des Fleurs de Bach. Toutes ces personnes mettent en valeur leur rôle d'éducateur et de transmetteur, notamment dans leur région. Elles peuvent aussi bien assister à des activités que les organiser et/ou les animer.

Cotisation - Vote

Les membres actifs s'acquittent d'une cotisation annuelle (50 €) et ont droit de vote aux assemblées générales.

Comment pouvez-vous devenir membres actifs ?

En remplissant le dossier de [demande d'admission](#) que vous trouverez sur le site internet de LPEFB.

En tant que membre actif, vous pouvez :

- Participer à des groupes de recherche fondamentale.
- Participer à des groupes d'analyse/de supervision de votre pratique de conseiller.
- Participer à des ateliers de formation continue afin de développer vos compétences de conseiller.
- Participer à des journées de travail consacrées à faire le point sur les activités en cours, à discuter/échanger/réfléchir sur les projets de LPEFB.
- Participer de façon exclusive à des rencontres avec des intervenants partageant les mêmes valeurs que celles de LPEFB et exerçant une activité différente mais proche des fleurs de Bach. L'objectif de ces rencontres étant de mener une réflexion commune sur les fleurs de Bach et la complémentarité de nos approches.
- Bénéficier d'un accompagnement ponctuel dans votre pratique de conseiller.
- Faire partie de l'équipe d'accompagnement destiné aux conseillers en difficulté dans leur pratique.
- Contribuer à faire évoluer les cours et ateliers proposés par LPEFB.
- Participer à des rencontres de conseillers.
- Publier vos informations relatives aux fleurs de Bach (conférences, ateliers, etc.) sur les comptes Facebook et Twitter de même que sur le site de LPEFB.
- Être référencé(e) sur le site et la carte géographique de LPEFB.

La Petite École des Fleurs de Bach

1117 route de Coutal • 47340 La Croix-Blanche – France

Association 1901 n° W471002636 • SIRET : 801 723 305 00018 • Tél. (secrétariat) : +33 (0)6 24 23 08 07

info@lpefb.com - <https://lpefb.com>

- Disposer, en tant que conseiller, de documents et supports élaborés par LPEFB en vue de faciliter votre communication avec vos contacts et vos clients (par exemple, explications sur les fleurs) et de soutenir votre activité de conseiller (par exemple, modèle de conférence).
- Accéder à des pages privées, documents utiles, etc. liés à votre participation à des activités de LPEFB.
- En tant que formateurs, conseillers enseignants, etc., accéder à certains services internet dont des espaces privés contenant des documents pédagogiques et autres supports de travail.
- Utiliser le logo de LPEFB sur vos supports de communication en veillant à ce que ceux-ci soient en accord avec la [charte](#) de LPEFB.
- Recevoir les lettres d'information (newsletters) de LPEFB à raison d'une par saison au minimum.
- Participer aux séminaires organisés par LPEFB.
- Accéder au blog de LPEFB.
- Participer aux activités de découverte et autres activités tout public (conférences, conseils rapides sur salons, présentations, etc.) que LPEFB organisera.
- Participer aux conférences programmées par LPEFB.
- Prendre part aux salons que LPEFB organisera ou auxquels elle participera.

N.B. Pour certains événements, une participation financière peut être demandée.

LES ADHÉRENTS

Pourquoi les avoir nommés ainsi ?

Parce que, si vous souhaitez participer à certaines activités de l'association et avoir accès à certaines informations, il faut adhérer à LPEFB.

Adhésion - Vote

Au moment de votre inscription à une formation, un atelier ou tout autre activité qui n'est pas tout public, vous vous acquitterez d'un forfait d'activité (15 €) qui sera valable une année.

Les adhérents n'ont pas droit de vote aux assemblées générales.

En tant qu'adhérent, vous pouvez :

- Participer à des groupes d'analyse/de supervision de votre pratique de conseiller.
- Participer à des ateliers de formation continue afin de développer vos compétences de conseillers.
- Bénéficier d'un accompagnement ponctuel dans votre pratique de conseiller (option payante).
- Participer à des rencontres de conseillers.
- Accéder à des pages privées, documents utiles, etc. liés à votre participation à des activités de LPEFB.

- Faire référence à LPEFB sur vos supports de communication en y mentionnant votre statut d'adhérent et l'adresse du site de LPEFB (l'utilisation du logo de LPEFB est réservée aux membres actifs).
- Recevoir les lettres d'information (newsletters) de LPEFB à raison d'une par saison au minimum.
- Participer aux séminaires organisés par LPEFB.
- Accéder au blog de LPEFB.
- Participer aux activités de découverte et autres activités tout public (conférences, conseils rapides sur salons, présentations, etc.) que LPEFB organisera.
- Participer aux conférences programmées par LPEFB.
- Prendre part aux salons que LPEFB organisera ou auxquels elle participera.

N.B. Pour certains événements, une participation financière peut être demandée.